

conserver

**56700 SAINTE-HELENE**

☎ : 02.97.36.64.36

Fax : 02.97.36.67.77

E-Mail:saint.helene.sur.mer@wanadoo.fr

*Titulaire de l'A.O.T : COMMUNE de Sainte Hélène.*

*GESTIONNAIRE délégué: Association des Plaisanciers de Sainte Hélène, (A.P.S.H.)*

**CONTRAT D'OCCUPATION: DROIT D'USAGE**

Vu l'arrêté Inter Préfectoral des 19 et 25 Novembre 2010,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 Avril 2011

Entre les parties soussignées, savoir ;  
La Commune de Sainte Hélène, Titulaire de l'AOT, représentée par son Maire, Emmanuel GIQUEL  
d'une part,  
Et M.....demeurant.....,  
Adhérent 'A.P.S.H., N°..... ci-après dénommé l'Usager, d'autre part,  
Il a été convenu ce qui suit.

Il est attribué à M....., un emplacement de mouillage dont les caractéristiques sont les suivantes :  
N° ..... , Position géographique en coordonnées GPS WGS 84,: .....  
Latitude :....., Longitude :....., Rayon d'évitage maximum :.....  
Pour y implanter une ligne de mouillage pour l'amarrage d'un bateau dont les caractéristiques sont rappelées ci-après :

Identification :  
Nom : ..... , Immatriculation : .....  
Type : ..... , Longueur en mètres : .....  
Puissance moteur en CV : ..... , Autre : .....

Ce "DROIT D'USAGE" est accordé à titre strictement personnel pour le bateau décrit ci-dessus, pour tout et autant que :

- La REDEVANCE ANNUELLE, explicitée ci-dessous soit acquittée dans les délais impartis.
- L'usager fournisse une copie de son attestation d'assurance en cours de validité.
- L'usager communique immédiatement au titulaire, tout changement ou modification qui pourrait intervenir dans les informations reproduites ci-dessus.

A l'échéance du présent exercice, ce DROIT d'USAGE sera prorogé pour une nouvelle année, **sur la demande expresse de l'usager qui devra être formulée avant le 31 décembre de l'année en cours**, sous réserve du respect des Règlement d'exploitation et de Police, consultables en mairie, ainsi que du REGLEMENT INTERIEUR, dont il atteste par la présente avoir pris connaissance.

Fait à: Sainte-Hélène, le .....

Le titulaire de l'AOT,  
Le Maire

L'Usager

Tarifs 2011

Zone de plates	Zone d'échouage	Pleine eau
<b>40 €</b>	<b>(Long. bateau en m x 10 €) + 42 €</b>	<b>(Long. bateau en m x 10 €) + 64 €</b>
Plus 25 € de frais de gestion de dossier pour les plaisanciers non adhérents de l'A.P.S.H.		